

Relevé de conclusions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental dans le département des Yvelines (CHSCTSD)
Séance du 13 février 2014

1- Approbation du compte-rendu du CHSCTSD du 13 décembre 2013

Le compte-rendu du 13 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

2- Présentation des missions du CAAEE

Les missions du Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements (CAAEE) sont présentées aux membres du comité.

Le CAAEE a été créé en 2001, avec uniquement du personnel relevant de l'Éducation nationale, afin d'agir contre la violence, les incivilités et d'améliorer le climat scolaire. Par la suite ont été créées des équipes mobiles de sécurité (EMS). Il est aujourd'hui composé d'équipes mixtes (enseignants, COP, CPE, juristes, policiers, psychologues, assistantes sociales, anciens assistants d'éducation et d'anciens adjoints de sécurité...) représentant au total 42 personnes. Il existe une antenne par département auprès de chaque Directeur Académique dans laquelle officient entre 3 et 4 chargés de prévention. L'action du CAAEE est centrée sur les établissements et leurs abords : il n'a pas à intervenir sur la voie publique. Il est amené à intervenir dans les 3000 écoles et 630 établissements du second degré de l'Académie de Versailles. Au sein de ces équipes, une distinction est faite entre les conseillers et les chargés de prévention.

Le CAAEE intervient en premier lieu pour des actions de sécurisation (surtout dans le second degré, mais de plus en plus dans le premier degré) lorsqu'il est sollicité par un Inspecteur de l'Éducation nationale ou un chef d'établissement. Il vient en appui des équipes de vie scolaire ou en cas de manifestations dans les établissements ou lors de conseils de discipline à haut risque.

Le CAAEE a pour mission d'accompagner les établissements scolaires. L'action du CAAEE se fait toujours en collaboration avec les DSDEN : alerter le Directeur Académique est obligatoire en cas d'urgence. Dans des situations de conflits relationnels, le CAAEE peut orienter les personnes vers les acteurs les plus appropriés (DSDEN, Autonome de Solidarité Laïque, psychologue du travail, numéro vert SOS harcèlement).

Au niveau des écoles, l'intervention d'une EMS est demandée lorsque l'intrusion de parents agressifs est à craindre, pour aider à gérer la présence de journalistes lors d'événements particuliers ou lors de tentatives de suicides d'élèves qui met en émoi toute la communauté scolaire.

En deuxième lieu, le CAAEE a pour mission l'accompagnement et la prévention, volet essentiel en cas de crise pour aider à la communication en direction des parents, vers l'extérieur pour canaliser les rumeurs et ne pas les aggraver. Ce travail s'effectue sur site ou à distance et peut s'accompagner de la prise en charge des personnes victimes de violence.

Il veille aussi au suivi des diagnostics de sécurité dans les établissements.

En troisième lieu, le CAAEE est impliqué dans la formation des enseignants, des chefs d'établissements et des IEN pour aider chacun à améliorer l'exercice de son autorité, la gestion des situations de crise, le traitement des incivilités et des harcèlements. Des formations sont ouvertes à tous les personnels dans le Plan Académique de Formation (PAF). Une première formation pour les nouveaux arrivants se tenait le même jour au sein de l'Académie.



2/2

L'accueil des équipes d'intervention (secours, policiers, pompiers...) dans les établissements est important mais n'est pas toujours respecté par les personnels de l'établissement en cas d'alerte. Les personnels peuvent se référer à la fiche d'accueil des secours prévue dans les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS).

Concernant l'évolution des remontées d'incidents au niveau académique, l'analyse de la courbe montre qu'à l'approche de chaque période de vacances scolaires, les incidents augmentent (avec la fatigue des élèves), de même au moment des conseils de classe, sources de tensions. Fin septembre, un pic coïncide avec l'arrivée d'élèves non affectés dans leur nouvel établissement. En janvier, le racket augmente avec les cadeaux de Noël ramenés par les élèves ; puis les semaines 6 et 7 présentent un pic double des autres dans l'année, par cumul de la fatigue, l'approche des vacances et les conseils de classe du 2^{ème} trimestre.

3- Panel d'établissements destinataires du questionnaire sur la santé, la sécurité, et les conditions de travail

Un panel d'établissements est proposé au comité pour discussion.

Le panel est approuvé par les membres du comité.

4- Compte-rendu de la visite du 16 janvier 2014 et du dépouillement du questionnaire sur la santé, la sécurité, et les conditions de travail

Le déroulement et les observations formulées par la délégation lors de la visite de l'école Arthur Rimbaud à Chanteloup-les-Vignes le 16 janvier 2014 sont présentés au comité. L'axe de la visite était centré sur le thème de la sécurité incendie.

L'analyse des questionnaires collectés lors de la visite appelle les remarques et modifications du questionnaire suivantes :

- Le questionnaire est désormais intitulé : « Questionnaire individuel sur la santé, la sécurité, et les conditions de travail ».
- Le questionnaire est modifié pour distinguer l'ancienneté de l'agent dans l'établissement et l'ancienneté générale de service (AGS).
- La mention « perturbant le fonctionnement de la classe » est supprimée à la question 13.
- La formulation de la question 8 est revue de la façon suivante : « L'établissement fait-il l'objet d'intrusions ? ».
- 4 questions sont ajoutées :
 - Etes-vous amené à vous déplacer fréquemment dans votre établissement ?
 - Ressentez-vous fréquemment une surcharge de travail ?
 - L'utilisation d'outils numériques a-t-elle un impact positif sur vos conditions de travail ?
 - Sur une échelle de 1 à 10 (10 étant le maximum de stress), précisez quel degré de stress votre métier vous procure.

5- Questions diverses

Le site Internet de la DSDEN va prochainement être actualisé concernant le CHSCTSD afin d'apporter une information plus complète aux personnels du département.

La situation d'un enseignant ayant rencontré un problème de véhicule lors d'une activité à l'extérieur de son établissement est portée à la connaissance du comité.